

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CF347

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Charles de Courson, M. Ledoux et Mme Magnier

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le montant annuel des dépenses fiscales ne peut excéder 89,8 milliards d'euros en 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à diminuer de 10 milliards les dépenses fiscales.

Sans effort d'économies supplémentaires, leur montant devrait en effet s'élever à 99,8 milliards d'euros en 2018.